

**Au cours de la veille de cet été, le SYNEP CFE-CGC a publié régulièrement les nombreux arrêtés et décrets tombés en pagaille (représentativité des organisations syndicales, prime de pouvoir d'achat, protection des élèves, mise en œuvre du Pacte enseignant ...).**

Pour les consulter : <https://www.synep.org/>

\* \*



### Le « Pacte enseignant » - suite

La rentrée des classes se profile à grands pas avec son lot de vicissitudes pour les enseignants...et les chefs d'établissements.

Après une période du droit à la déconnexion, voici la reprise de la lettre d'infos hebdomadaire.

**Le SYNEP CFE-CGC attire particulièrement l'attention des maîtres agents de l'état** sur le décret n° 2023-764 du 11 août 2023, qui adapte, aux spécificités des établissements d'enseignement privé, les modalités d'attribution et de suivi de la part fonctionnelle du PACTE (prévues par le décret no 2023-627 du 19 juillet 2023) au sein de l'ISOE (indemnité de suivi et d'orientation des élèves) et de l'ISAE (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves) .

Le décret entrant en vigueur le 1er septembre 2023, il n'y aura que 15 jours pour se l'approprier, aussi voici **ce qu'il faut retenir des particularités pour les établissements privés sous contrat :**

- **les modalités de consultation de la communauté des maîtres :**

Le chef d'établissement organise une consultation auprès de l'ensemble des maîtres sur les missions complémentaires qu'il prévoit de confier ainsi que leurs modalités de mise en œuvre au sein de l'établissement dans le respect de l'enveloppe notifiée par le recteur d'académie et en fonction des besoins du service. Les enseignants sont informés par le chef d'établissement des suites de la consultation.

- **les signataires de la lettre de mission :**

La lettre de mission est signée par le chef d'établissement qui s'assure de l'exécution des missions et procède au redéploiement du volume horaire des missions qui n'auraient pas été réalisées en totalité. A noter que lorsque le maître exerce également les fonctions de chef d'établissement, la lettre de mission est signée par le recteur d'académie ou son représentant.

S'en suivent les modalités à suivre par le chef d'établissement concernant le suivi et le bilan des différentes missions.

N'oubliez pas de consulter :

[https://www.synep.org/note\\_de\\_service\\_pacte\\_enseignant.pdf](https://www.synep.org/note_de_service_pacte_enseignant.pdf)

[https://www.synep.org/isoe\\_isae\\_parts\\_fonctionnelles\\_jo\\_2023\\_07\\_20.pdf](https://www.synep.org/isoe_isae_parts_fonctionnelles_jo_2023_07_20.pdf)

[https://www.synep.org/isoe\\_isae\\_parts\\_fonctionnelles\\_enseignement\\_privé\\_jo\\_20230812.pdf](https://www.synep.org/isoe_isae_parts_fonctionnelles_enseignement_privé_jo_20230812.pdf)

[https://www.synep.org/modeles\\_de\\_lettre\\_de\\_mission.pdf](https://www.synep.org/modeles_de_lettre_de_mission.pdf)

**Cette rentrée scolaire sera donc marquée par « l'intronisation » de ce pacte qui, ne soyons pas dupes, n'est pas une revalorisation digne de ce nom.** L'enseignant doit travailler -encore-plus pour gagner plus.

Mais le 16 août, le Ministre Gabriel Attal nouvellement nommé, a assuré qu'il « présenterait dans les prochains mois un plan global sur la reconnaissance du métier ». Il faudra donc attendre pour voir si ces promesses seront réellement tenues !

**Sylvie TUROWSKI**

### EPI (Enseignement privé indépendant – IDCC 2691)

L'avenant n° 60 du 12 mai 2023 portant sur la NAO, est en cours d'extension. Cet avenant prendra effet le 1er jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au Journal officiel.

Une belle victoire entre autres pour le SYNEP CFE-CGC qui a enfin réussi à faire reconnaître la catégorie 10 en enseignement, ce qui met fin à la discrimination précédente en termes d'augmentation.

Par ailleurs, un accord à été passé pour relancer les négociations sur les classifications ainsi que sur l'inclusion du 13e mois (extension 7.1.2 aux autres catégories de personnel).

[https://www.synep.org/idcc2691\\_2023\\_avenant\\_60\\_du%20\\_12\\_05\\_2023\\_NAO\\_2023.pdf](https://www.synep.org/idcc2691_2023_avenant_60_du%20_12_05_2023_NAO_2023.pdf)

M. Maillard

\* \*

### Élections professionnelles

#### IPAG Business School – 75006 PARIS

Avec une représentativité de 32.17% le SYNEP CFE-CGC a 2 élues titulaires et 2 élues suppléantes. Manel GUECHTOULI est nommée déléguée syndicale

#### ISC Paris – 75017 PARIS

Pour une première présentation de liste le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 59,76%, avec 7 élus sur 12. Ilann MAGNY est nommé délégué syndical.

\* \*

### Après la réforme de 2023 et les nouvelles conditions de départ en retraite, Pour les enseignants et salariés de l'enseignement privé

Nous pouvons animer une réunion d'informations à Paris  
dans votre établissement (ou autre lieu) :

**"RETRAITE après la réforme"**

**Le mercredi 13 septembre 2023 de 13h à 18 h**

info par vidéo projection ou rendez-vous individuels à déterminer

**Contact : Daniel FLAUGERE 06 60 83 61 53**

**[flaugere.daniel@wanadoo.fr](mailto:flaugere.daniel@wanadoo.fr)**

\* \*

Billet d'humeur d'Evelyne du 20 août 2023 :

« Harcèlement en milieu scolaire. Décret de com' ? »

[https://www.synep.org/evelyne\\_2023.htm#szkjzkflut](https://www.synep.org/evelyne_2023.htm#szkjzkflut)

2/2